

Affaire Juliana, 12 août 2015 (dépôt de la plainte), Cour du District de l'Oregon (Etats-Unis), Kelsey Cascadia Rose Juliana et al. v. U.S. Government :¹

Introduction

Our Children's Trust est une association américaine, créée en 2010 dans le but de faire entendre la voix des enfants et adolescents dans la lutte contre le changement climatique. Elle vise à défendre leur droit à [un climat stable et un environnement sain](#). Elle est à l'origine de nombreux recours juridiques. Une cinquantaine de recours dans différents États des USA sont [en cours ou ont déjà aboutis](#).

Par exemple, le recours de deux lycéens dans l'Etat du Massachusetts, a donné lieu à l'adoption en 2016, par le Gouverneur du Massachusetts, d'un [ordre exécutif](#) demandant au secrétaire aux affaires énergétiques et environnementales d'adopter un plan énergie qui permettrait une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Our children's Trust porte également un recours historique d'enfants et adolescents contre l'État fédéral américain : l'affaire Juliana.

L'affaire

Cela fait maintenant plus de cinquante ans que le gouvernement américain connaît les impacts des combustibles fossiles. L'utilisation de ces derniers contribuant massivement au réchauffement climatique créé par les émissions de CO2 dans l'atmosphère, ils mènent à la dégradation de la biodiversité ainsi qu'à une sévère mise en danger des populations. Cependant, malgré la connaissance de ces impacts par le défendeur, il continue d'appliquer sa politique actuelle, autorisant toujours l'exploitation de combustibles fossiles.

En août 2015, leur voix portée par la jeune femme Kelsey Cascadia Rose Juliana et vivement représenté par *Our Children's Trust*, un groupe de jeunes alors âgés de 19 ans ou moins, a déposé une plainte constitutionnelle devant la Cour du District de l'Oregon contre le gouvernement des Etats Unis.

Our Children's Trust a attaqué en justice le gouvernement fédéral américain après l'échec de celui-ci à réduire les émissions de CO2. L'association lui reproche notamment le fait d'avoir autorisé la consommation, la production et la combustion des combustibles fossiles particulièrement

¹ 9th Circuit of appeal, 2015, "Juliana V.United States", n° 18-36082.
<http://climatecasechart.com/case/juliana-v-united-states/>

émetteurs de gaz à effet de serre (GES) contribuant ainsi au changement climatique, au réchauffement de la planète et à la montée des océans.

Au soutien de son recours, l'association se fonde sur les droits inscrits dans la Constitution américaine : le droit à la vie, à la liberté, et à la propriété. Elle fait, également, appel à la doctrine du *public trust*. Selon cette doctrine, certaines ressources ne peuvent faire l'objet d'une appropriation privée. Elles doivent, ainsi, recevoir une protection de l'Etat.

En novembre 2016, le juge Ann Aiken du district d'Oregon, suite aux observations du juge Thomas Coffin, a reconnu la recevabilité du recours. D'une part, elle a admis l'existence d'un lien de causalité entre les changements climatiques et le fait du gouvernement. D'autre part, elle a constaté qu'une obligation découle de la doctrine du *public trust* : les autorités fédérales ont la charge de protéger et préserver la capacité du système climatique pour les générations présentes et futures. Cependant, le Gouvernement américain n'a depuis eu de cesse de tenter de ralentir, voire de faire échouer, le recours en utilisant toutes les procédures à sa disposition, notamment la "*petition for a writ of mandamus*", première fois que cette procédure fut soulevée par le gouvernement américain dans une affaire pour appuyer ses arguments.

A chaque étape de la procédure, les arguments avancés par le Gouvernement sont toujours identiques. En dehors des arguments procéduraux, il avance les arguments selon lesquels [il n'existe pas de droit constitutionnel à un "système climatique stable", il n'existe aucune doctrine fédérale \(selon lui, elle n'existerait qu'au niveau étatique\) du public trust et, quand bien même cette doctrine existerait, elle ne trouverait pas d'application dans la protection de l'atmosphère.](#)

Ces procédures ont donné lieu à de nombreux sursis à statuer. Cependant, [le 7 janvier dernier, 3 juges du 9eme Circuit des Cours d'Appel](#) ont accordé aux requérants une procédure accélérée devant cette même Cour, qui leur permettrait d'obtenir plus rapidement une audience devant le Cour Suprême. [Les parties ont été entendues le 4 juin 2019.](#)

La tribune sur l'affaire Juliana de Notre Affaire à Tous : <https://notreaffaireatous.org/juliana-devant-la-cour-dappel-de-portland/>